



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 69356

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'évolution de la toxicomanie et du trafic de stupéfiants à Castres depuis dix ans et lui demande de porter à sa connaissance le nombre et les catégories d'infractions relevées par la compagnie de gendarmerie de Castres, chaque année, sur la même période.

Texte de la réponse

La lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une priorité de l'action du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'élaboration d'un plan anti-drogue et la nomination, en décembre 2009, d'un préfet chargé de définir et de mettre en oeuvre la politique de lutte contre le trafic de drogue, en liaison avec l'autorité judiciaire, illustre la volonté de coordonner l'action des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux et des douanes. S'agissant de la compagnie de gendarmerie de Castres, et sur une période de dix ans, le nombre des infractions à la législation sur les stupéfiants porté à la connaissance des gendarmes a connu des évolutions contrastées, avec des pics en 2003 et en 2007.

Infractions à la législation sur les stupéfiants
constatées par les unités de la compagnie
de gendarmerie de Castres sur 10 ans

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Usage de stupéfiants	26	31	30	72	24	17	63	66	27	35
Usage-revente	4	4	3	29	7	12	15	16	5	12
Trafic de stupéfiants	0	1	1	2	0	1	1	2	0	3
Autres infractions	6	10	21	13	16	13	4	10	18	14
Somme	36	45	55	116	47	43	83	94	50	64

Le département du Tarn bénéficie d'ores et déjà des déclinaisons territoriales du plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants, grâce notamment à l'action de l'état-major départemental de sécurité, qui coordonne l'action des forces de sécurité intérieure et associe l'autorité judiciaire. Comme le ministre de l'intérieur l'a rappelé dernièrement, l'objectif est d'abord de lutter contre les petites ventes et petits trafics de proximité et les infractions commises sur la voie publique et à proximité des établissements scolaires notamment. La lutte contre les trafics de grande ampleur n'est pas oubliée pour autant. Ainsi, les différentes unités de recherches de la gendarmerie et le groupe d'intervention régional de Toulouse sont en mesure d'apporter leur soutien aux unités territoriales dans les affaires nécessitant des investigations plus lourdes et complexes. De manière

complémentaire, les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie continuent à mettre en oeuvre des actions de prévention, notamment en direction des plus jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69356

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 749

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4292